

# AUDIO CONFERENCE

## DIRECTION / SYNDICATS

### Jeudi 16 avril 2020 - 14h00

Une conférence téléphonique réunissant les organisations syndicales a été organisée par la Direction jeudi 16 avril à 14h00 pour nous présenter un point sur la situation des services, après un mois de confinement. En l'absence du Directeur, la réunion à distance a été ouverte et animée par **[REDACTED]**, avec l'apport technique de **[REDACTED]** pour la partie relative aux RH.

#### Plan de Continuité d'Activité

Au 16 avril, 165 agents sont présents sur site (chiffre en nette augmentation sur la semaine écoulée), 81 sont en télétravail et 306 en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA). Avec 37 % d'agents physiquement présents sur l'ensemble de l'effectif départemental, nous sommes au-dessus de la moyenne régionale et le nombre d'agents physiquement présents augmente régulièrement. Peut-être ont-ils compris qu'être placé en ASA leur coûteraient un quart de leurs droits annuels à congés (voir plus loin).

Des groupes de travail nationaux vont très vite se constituer autour des sujets RH et sur divers sujets "Métiers" pour envisager la sortie du confinement au 11 mai et aussi la suite des évènements.

#### L'épidémie dans nos services

La situation sanitaire dans nos services est très stable. Aucun nouveau cas avéré n'a été signalé et les cas suspects se réduisent fortement. La DGFIP déplore toutefois un décès. Il s'agit d'un collègue du SIE de Versailles, diagnostiqué positif au COVID19 depuis la mi-mars et qui n'a pas survécu.

#### Les moyens de lutte (en dehors du confinement)

- les masques : la livraison attendue est arrivée ce matin. Elle permettra de tenir environ 3 semaines. La DG n'a donné aucune précision sur une éventuelle prochaine livraison, toujours en raison des tensions sur ce type d'équipements au niveau national et international.

Assez peu de masques ont été utilisés pour le moment (ce qui semble normal dans la mesure où ils sont réservés à l'accueil physique), à l'exception du site de Montmorillon en raison de l'absence de protection du guichet.

- le gel hydroalcoolique : la commande attendue est arrivée hier. Mais il s'agit de bidons de rechargement qui nécessitent donc une distribution dans les différents sites pour aller remplir les flacons vides. Les agents des services communs effectuent dès à présent la tournée de distribution.

- sprays désinfectants : des flacons sont en cours de distribution aux services pour la désinfection des postes de travail (souris, clavier, téléphone et autres) et des écrans de mopieurs.

#### Moyens en matériel

- micro-ordinateurs portables : 10 micros sont en cours de préparation pour la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu. On attend la livraison de 25 autres micros pour la semaine prochaine sur une dotation nationale et de 6 supplémentaires par la DISI Sud-Ouest.

#### La campagne de l'impôt sur le revenu

La campagne IR s'ouvrira le lundi 20 avril, selon des modalités adaptées aux règles de confinement.

Il est rappelé qu'aucun accueil physique "grand public" ne sera assuré pendant le confinement. La Direction est très favorable à prolonger cette absence d'accueil physique au-delà du 11 mai, mais cela sera décidé au niveau national (ministre ou DG) et il n'y a pas de certitude à ce stade.

Le DG continue d'évoquer une montée en charge progressive, avec peu d'agents au départ, puis un renforcement des équipes pour atteindre très vite les 40 % d'agents présents sur site.

Il est également acté que les agents mobilisés ne travailleront que sur la campagne IR à l'exclusion de tous les autres travaux.

L'installation des agents a été étudiée cette semaine pour veiller à pouvoir respecter des règles de distance entre les agents. A titre d'exemple, un maximum de deux agents seront installés en diagonale sur une "marguerite" de quatre places. Les collègues qui interviendraient en renfort (PCR, PCE,...) devront aussi être installés dans des conditions de distanciation suffisante. Ces collègues intégreront les locaux du SIP s'ils sont amenés à intervenir sur l'accueil téléphonique.

Sur le port du masque dans les bureaux, la Direction a indiqué que tout dépendra du nombre d'agents au travail dans chaque bureau. Un agent seul dans un bureau ne portera pas de masque.

Enfin, les bureaux d'accueil de Slovénie seront opérationnels car les travaux électriques vont être finalisés par l'entreprise Eiffage.

#### Ressources humaines :

- frais de repas : le décret sur la prise en charge des frais de repas est paru au JO il y a quelques jours. Il prévoit deux phases pour le remboursement des frais de repas.

=> Pour les frais engagés du 16 mars au 15 avril, les agents demanderont le remboursement de leurs frais de repas sur production d'un état attestant sur l'honneur l'effectivité de la dépense (un modèle a été diffusé aux chefs de service).

=> A partir du 16 avril, ça ce corse ! Le décret va plus loin que les règles habituelles et exige la production de justificatifs pour les repas (tickets, factures). De nombreuses questions se posent sur l'application de cette mesure (par exemple, quid des agents qui apportent leur repas ?). De plus, de nombreux commerces sont fermés et la population n'est pas censée faire des achats tous les jours, ce qui pose de nombreux problèmes pratiques pour acheter quotidiennement son repas. Le décret n'est pas très précis (normal, c'est un décret) et va nécessiter des adaptations. La Direction a admis être dans l'attente de précisions sur la conduite à tenir.

- concours : les oraux du concours externe de contrôleur se tiendront entre le 22 juin et le 3 juillet pour une communication des résultats le 6 juillet ; les écrits du concours de contrôleur 1ere classe se tiendront à la date prévue initialement, soit le 25 mai (salle des castors à Buxerolles) pour des résultats le 26 juin ; les écrits du concours de technicien-géomètre se dérouleront les 25 et 26 mai ; les épreuves du concours de contrôleur principal se tiendront le 28 septembre.

- stagiaires : la date du 18 mai est fixée pour les inspecteurs, avec une affectation confirmée au 1er septembre ; les contrôleurs stagiaires débuteraient le 11 mai (ce qui semble très précoce alors que les services reprendront juste le travail après deux mois de confinement) pour une affectation au 1er octobre ; les stagiaires de catégorie C seront accueillis à l'ENFIP le 2 juin et seront en formation à distance avant cette date.

#### Décisions récentes relatives aux fonctionnaires

Dans la foulée de diverses déclarations des autorités, des textes réglementaires sont parus au Journal Officiel concernant notamment deux points :

- **prime** : une prime exceptionnelle devrait être versée aux fonctionnaires ayant continué à assurer leur service pendant la période de confinement. D'un montant maximum de 1 000 €, cette prime sera versée en fonction de modalités.....dont la Direction locale ignore à peu près tout à ce stade.

=> Les agents qui auront été présents tout le temps à leur poste seront peut-être bénéficiaires d'une prime, versée en tout ou partie. Comment seront-ils désignés ? La prime sera-t-elle contingentée par département obligeant la Direction locale à faire des choix et lesquels ? On n'en sait rien !

=> Les agents qui auront passé tout le confinement en ASA ne toucheront pas un centime.

=> Un nombre important d'agents qui auront été présents physiquement mais pas en permanence toucheront peut-être quelque chose, mais selon une modulation encore non déterminée.

- **congés** : CA Y EST ! L'ordonnance sur les congés dans la Fonction Publique pendant la crise sanitaire est parue aujourd'hui au Journal Officiel, après une présentation du projet hier en conseil des ministres. Elle porte le numéro 2020-430 et elle est en tous points conforme au projet. On n'est pas déçus !! En gros, les fonctionnaires se font massacrer !! Mais est-ce si étonnant de la part de ce régime qui passe son temps, depuis trois ans, à vomir sur tout ce qui peut ressembler à un service public ?

D'entrée, la Direction a évacué toute idée de débat sur le contenu du texte. Sur le refrain du "*texte général qui fixe le cadre mais il nous manque les dispositions pratiques d'application*", la Direction a botté en touche.

Le texte est pourtant clair et potentiellement explosif. Il distingue 4 catégories d'agents :

1 ) Les agents qui auront été physiquement présents à leur poste pendant tout le confinement. Ils ont continué à travailler, l'ordonnance ne les concerne pas.

2 ) Les agents qui auront été placés autoritairement en ASA (autorisation spéciale d'absence) pendant toute la durée du confinement. Ceux-là vont manger chaud : **10 jours de congés en moins** (5 pour le premier mois de confinement et 5 de plus du 17 avril au 10 mai). Un scandale !! Un vol !!

3 ) Les agents qui auront été placés en télétravail pendant toute la durée du confinement. Ils seront aussi sanctionnés mais un peu moins. **5 jours de congés en moins à partir du 17 avril** jusqu'au 10 mai. Avec cette petite musique en arrière-fond : "*quand on fait du télétravail, on ne travaille pas vraiment, ou moins qu'au bureau, donc il est normal que l'on paye un peu*".

4 ) Les autres agents, qui ont alterné des périodes de télétravail, d'ASA, voire de présence physique. Pour ces agents, un prorata sera appliqué (selon des modalités à préciser) pour ne tenir compte que des jours en ASA afin de déterminer le nombre de jours qui viendront amputer leurs droits à congés.

Il semble loin le jour où la Direction nous expliquait que les ASA n'étaient pas des congés, que les agents restaient mobilisables, qu'ils devaient conserver un lien avec leur service et consulter leur messagerie régulièrement. Tu parles ! Si le confinement s'arrête effectivement le 11 mai (pour les agents aptes à reprendre

le travail), il aura couru sur une période de 37 jours ouvrés. Près du tiers de ces jours sera transformé en congés pour les agents placés en ASA sur toute la période.

Mais ce n'est pas tout : les jours de congés volés aux agents avant le 1er mai ne pourront pas être pris en compte pour l'attribution des jours de fractionnement. C'est la double, voire la triple peine !!! Nous sommes véritablement en face d'une ordonnance punitive. Pourquoi modifier les règles de détermination des jours de fractionnement ? Ca n'a pas de sens. Que les jours soient posés volontairement ou non ne doit pas jouer pour la détermination des jours de fractionnement. En fait, l'objectif n'est pas de faire participer les fonctionnaires au soi-disant effort de reprise de l'économie, mais simplement de se payer les fonctionnaires en leur sucrant le plus grand nombre de jours de congés possible.

Domage que la Direction n'ait pas souhaité dialoguer sur ce point. Nous avons plein de questions intéressantes à leur poser (que nous allons leur envoyer par écrit) :

- sur la proratisation en fonction du nombre de jours passés en ASA entre le 16 mars et le 16 avril : "entre" s'entend comme du 16 mars inclus au 16 avril inclus ? Ou du 17 mars inclus au 15 avril inclus ? Sachant que le confinement n'a pas démarré le 16 mars mais le 17 mars à midi ?
  - les jours de report 2019 consommés pendant la période de confinement seront-ils pris en compte pour venir en déduction des jours de congés volés ?
  - les jours demandés et validés avant le confinement viendront-ils en déduction du nombre de jours volés aux agents ? Si la réponse est "*non, parce qu'ils ont été posés avant*", on imagine alors que ces jours peuvent être pris en compte pour le calcul des jours de fractionnement (s'ils ont été consommés avant le 1er mai bien sûr). Ils ont été posés avant, ce sont donc des congés normaux ? A voir.
  - si un agent prend volontairement 6 jours de congés du 16 mars au 16 avril : les 6 jours s'imputent sur les jours volés, donc on ne lui vole rien en plus sur cette période ? Le 6ème jour est-il reportable sur la période suivante du 17 avril au 10 mai pour venir en déduction des jours volés entre le 17 avril et le 10 mai ? Ou est-il perdu ?
  - qu'en est-il du jour d'autorisation d'absence exceptionnelle qui nous est attribué chaque année ? Est-il envisagé de le supprimer pour 2020 ?
  - quand serons-nous fixés sur le nombre de jours qu'on nous vole, sur les dates choisies pour positionner ces jours et donc sur le nombre de jours qui nous reste ?
  - quand sera mis à jour l'espace congés de SIRHIUS ?
  - comment va être déterminé le nombre de jours de congés imposés aux agents jusqu'à la fin de l'enfermement alors que beaucoup d'agents changent de régime de travail ? Le calcul du prorata ne pourra être réalisé qu'à la fin de la période.
  - quand saurons-nous si des congés d'été peuvent être envisagés ou s'il est question de nous empêcher de les prendre ?
- Etc etc, et toutes les autres questions auxquelles nous n'avons pas encore pensé.

Potentiellement, le vol des congés/ARTT peut atteindre au moins 13 jours : 10 jours de congés et d'ARTT au titre de l'ordonnance de Darnacron + 2 jours de fractionnement (pour les agents qui, du fait du vol de ces 10 jours, n'auraient plus assez de jours pour les constituer) + X jours d'ARTT (un jour ARTT supprimé par tranche de 19 jours passés en ASA).

L'article 5 de l'ordonnance aborde la possibilité donnée aux Directeurs de réduire le nombre de jours de congés volés aux agents en cas d'arrêt maladie. Le fait que l'ordonnance offre une simple possibilité sans rien imposer est un scandale de plus. On espère bien que cette possibilité va être utilisée par les Directeurs. Sinon ce serait la quadruple peine !!! On nous enferme, on nous vole des congés, on réduit le nombre d'ARTT voire de jours de fractionnement et, en plus quand on est malade, les jours d'arrêt maladie ne seraient pas pris en compte pour venir en déduction des jours volés.

Lors de l'audio-conférence du mercredi 15 avril avec les syndicats nationaux, le directeur général a déclaré ne pas envisager que la DGFIP puisse se distinguer des autres administrations concernées. Pour tenter de justifier sa position de principe, le DG s'est retranché derrière l'argument selon lequel le secteur privé subit un traitement similaire. C'est oublier un peu vite que, dans le secteur privé, l'application des ordonnances est conditionnée à des accords de branches ou d'entreprises alors que dans la fonction publique, il n'y a eu aucune concertation avec les syndicats.

Et une petite grève, histoire de contrarier un peu la reprise économique, ça vous dirait ?

#### Dialogue social à distance :

Une note de la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) prévoit la possibilité de tenir des instances par audio-conférence. La Direction nous a confirmé qu'un CTL devrait se tenir dans la Vienne le lundi 11 mai. Sa tenue par audio-conférence est privilégiée, même si, en raison du déconfinement

prévu ce jour-là, l'hypothèse de le tenir en salle de réunion n'est plus impossible. L'ordre du jour devrait être réduit aux votes sur les ponts naturels et sur la fusion des SPF. Une nouvelle bouture du PCA (plan de continuité d'activité) devrait également nous être présentée.

Prenez soin de vous, protégez-vous, restez en forme et soyez vigilants sur vos droits. En cas de doute, contactez-nous.